

Chambre

Le Sénat a voté le budget par 268 voix contre 17

UN CONGRÈS CATHOLIQUE NATIONAL

L'un des acteurs de l'agression de Bullainville s'est pendu

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les ordres du jour

Le Président communique les ordres du jour. Le premier est de M. Yvon Delbos, Pierre Cot, Campinchi. Il est ainsi rédigé :

La Chambre, représentant que le Gouvernement n'est pas donné plus hautement au monde l'impression de la politique constante de la France depuis 1919, accusée de la paix dans le présent et dans l'avenir, metant ainsi au premier plan de ses préoccupations la sécurité nationale essentiellement liée au respect du pacte de la S.D.N., repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Les explications du vote

Expliquant son vote, M. Yvon Delbos, radical-socialiste, estime que M. Laval n'est pas qualifié, après ses échecs, pour diriger la politique extérieure de la France.

M. Weill, socialiste unifié, déclare que son vote est le résultat de sa conviction que son parti est en opposition avec la méthode suivie par le Gouvernement dans le conflit italo-éthiopien.

M. Demais (Fédération républicaine), déclare approuver la politique gouvernementale qui s'est effectuée de façon paradoxale d'éviter l'irréparable. Il estime que la France ne doit pas servir les intérêts des grands trusts et des marchands de pétrole.

M. Donnange, indépendant, déclare qu'il votera l'ordre du jour de confiance au Gouvernement.

M. Campinchi, radical-socialiste, déclare qu'il condamne la politique du Gouvernement et que le vote qu'il propose est une grande majorité, votera contre l'ordre du jour de confiance au Gouvernement.

M. Guérin (gauche radicale), annonce que son vote est le résultat de sa conviction que son parti est en opposition avec la méthode suivie par le Gouvernement dans le conflit italo-éthiopien.

M. Dabiet (gauche indépendante), critique l'opinion de la politique extérieure de M. Laval.

M. Meuk (démocrate populaire), votera pour le Gouvernement. Il estime que les travailleurs français ne peuvent qu'approuver la politique de façon paradoxale pour concilier la sauvegarde de la paix et l'application du covenant.

M. Amidiou du Clos attaque M. Cot qui, bien qu'il soutienne les sanctions devant la Chambre, réclame cependant comme représentant des Bayonnais l'arrêt des sanctions.

M. Cot réplique qu'il est partisan de l'application des sanctions, mais qu'il estime que ceux qui en souffrent doivent être indemnisés.

M. Philippe Henriot déclare que ce ne sont pas les contribuables qui doivent payer.

M. Amidiou du Clos, s'adressant à M. Pierre Cot : « Dans le projet de loi, il ne s'agit pas de France, il s'agit seulement de sauver les communes de Médano et de Pourraoua. »

« Votre caractère, M. Pierre Cot, prouve que vous avez été, comme moi, un bon élève de Jettou. »

M. Pierre Laval de nous avoir épargné des catastrophes ? Pour moi, je le remercie de s'être souvenu qu'il n'est pas seulement le défenseur de la paix, mais qu'il est aussi le défenseur de la France. Je voterai en faveur du Gouvernement.

La suite du débat est renvoyée à 15 h. La séance est levée à 12 h. 10.

Les explications du vote

se poursuivent l'après-midi

La séance est reprise à 13 h. 05 sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

Le député diplomatique est occupé par les représentants des principales nations.

M. Henri Haye déclare qu'il a cherché en vain dans les explications des adversaires du Gouvernement le moyen d'obtenir une extension du conflit italo-éthiopien.

Les successeurs de M. Pierre Laval restent dans une attitude de réserve politique de conciliation.

Pourquoi dès lors ordonner une crise très grave. L'immense majorité de nos concitoyens est résolu à résister à l'agression des sanctions à l'aide du moyen d'évaluation de notre monnaie. (App. à droite et centre).

M. Elbel, Les Français sont attachés à la loi morale et ne tiennent pas à la guerre. M. Henri Haye, « Les gens de chez nous ont le juste sentiment que l'aggravation des sanctions nous conduirait à la guerre. Nous vivons pour les hommes qui ont vaillamment poursuivi une politique de conciliation et de paix. »

M. de Mentie (Union socialiste), déclare qu'il votera contre le projet de loi, mais non sans regret. Il n'est pas en accord en effet avec ceux qui ont critiqué la personnalité du président du Conseil, mais il le reproche de ne pas avoir empêché dans les grands desseins qu'il avait entrepris.

Il fallait, dit-il, choisir entre l'Allemagne et le Reich qui veut la guerre et la Russie des soviets qui veut la paix.

M. Renaud (centre républicain) regrette que le débat ait été réduit à une querelle de ménage autour de la personnalité de M. Laval. Nous vivons pour les hommes qui ont vaillamment poursuivi une politique de conciliation et de paix.

M. Camille Pécarré (Voix), radical-socialiste, parle au nom d'un certain nombre de radicaux des départements de l'Est. Il fait, dit-il, que la France a été précipitée à faire face à une nouvelle agression. Il ne faut pas qu'un précédent de ce genre puisse être un jour invoqué contre nous.

M. Crespel (Léon), « En renversant le Cabinet, demandez-vous ? Aucune proposition n'a été faite par les adversaires du Gouvernement. »

LA QUESTION DU PÉTROLE

La question pétrolière, d'autre part, n'est pas d'actualité.

Cette question ne dépend actuellement d'un Etat non-membre de la S.D.N., les Etats-Unis. Ce n'est pas avant le 15 Janvier qu'une décision doit intervenir en Amérique et ce n'est que le 20 Janvier que le Comité de la S.D.N. se réunit.

La question est grave et je ne ferai rien sans consulter le Parlement qui ne devrait pas être divisé en deux fractions sur une question de politique extérieure.

L'AIDE A L'ANGLETERRE

On a fait grief à la France de n'avoir pas déposé un bateau, un soldat, pour venir au secours de l'Angleterre. Elle était attaquée. Mais, l'article 16 prévoit l'application des engagements de la S.D.N.

A aucun moment, la question n'a été soulevée au Conseil de la S.D.N. Au contraire, c'est spontanément que nous avons adopté les sanctions militaires, mais, des communications radiotéléphoniques regrettables, des articles de journaux, des déplacements de troupes en Lybie inquiétaient l'Angleterre.

L'ambassadeur d'Angleterre me demandait à la France était-elle prête à soutenir l'Angleterre, conformément à l'article 16. J'y répondis le 16 octobre par une note formelle.

On me dit à gauche : « Vous avez donné cette assurance, mais vous avez refusé de l'exécuter. » Je pourrais accepter l'injure pour moi, je ne l'accepte pas pour mon pays.

On fait généralement pas des communications de cette nature au Parlement, parce qu'elles concernent des conversations des Etats-majors.

Le 18 octobre, l'accord politique étant achevé, les deux amiraux de Paris et de Londres commencèrent les conversations qui furent étendues les 9 et 10 décembre aux Etats-majors militaires et aériens.

LA FRANCE EST LE SEUL DES CINQUANTE-QUATRE ETATS MEMBRES DE LA S.D.N. QUI AIT ETUDIÉ DES MESURES AVEC L'ANGLETERRE

Il m'est pénible de faire ces révélations. J'ai eu la loyauté de tenir l'Italie au courant de nos conversations. Je vais voter une confiance à la France et à avoir pris ces mesures techniques.

Puisque nous parlons de rapports franco-anglais, je veux répéter encore le prix que j'attache à la coopération franco-britannique, qui m'apparaît comme essentielle.

« JE N'OPPOSE PAS LES MORTS ANGLAIS ET LES MORTS ITALIENS DE LA GUERRE; JE LES SALUE TOUS »

« Je n'oppose pas, dit-il, les morts anglais et les morts italiens de la guerre, je les salue tous. (App.) »

M. Donnange soutient que nous n'aurions pas purgé une hypothèque. Nous avons cédé des territoires et l'Italie, de son côté, a levé son hypothèque sur la Tunisie.

Le Président du Conseil rappelle ses déclarations affirmant qu'il n'a, à aucun moment, encouragé une entreprise guerrière, alors qu'il liquidait un vieux contentieux colonial entre la France et l'Italie, précédemment pour concilier la paix.

LES TENTATIVES DE CONCILIATION

Dès le mois d'août, avec mon collègue anglais, j'ai recherché, dit-il, des bases de conciliation que M. Mussolini n'a pas acceptées. Au mois d'août, les avantages que nous offrions à l'Italie étaient substantiels; j'ai le droit de faire cet historique devant le Parlement.

L'ordre du jour de Paris est terminée la première phase de la conciliation. Les ministres anglais et le Comité de Genève ont déclaré, comme moi, que la porte restait ouverte à la conciliation.

M. Vallat demande la dissolution des loges.

M. Jammy Schmidt fait l'éloge de la franc-maçonnerie et déclare que cette dernière se rit des mesures qu'on pourra prendre contre elle.

M. Béranx, au nom du Gouvernement, demande à la Chambre de repousser l'amendement.

M. Vallat demande la dissolution des loges.

M. Jammy Schmidt fait l'éloge de la franc-maçonnerie et déclare que cette dernière se rit des mesures qu'on pourra prendre contre elle.

M. Béranx, au nom du Gouvernement, demande à la Chambre de repousser l'amendement.

M. Vallat demande la dissolution des loges.

M. Jammy Schmidt fait l'éloge de la franc-maçonnerie et déclare que cette dernière se rit des mesures qu'on pourra prendre contre elle.

M. Béranx, au nom du Gouvernement, demande à la Chambre de repousser l'amendement.

M. Vallat demande la dissolution des loges.

M. Jammy Schmidt fait l'éloge de la franc-maçonnerie et déclare que cette dernière se rit des mesures qu'on pourra prendre contre elle.

La priorité pour l'ordre du jour radical est repoussée

par 296 voix contre 276

Le président fait enfin connaître le résultat du vote sur l'ordre du jour de M. Yvon Delbos.

Cette priorité est repoussée par 296 voix contre 276.

Ont voté pour, c'est-à-dire contre le Gouvernement : 10 communistes; 10 Unités ouvrières; 97 socialistes S.F.I.O.; 39 Union socialiste-républicaine; 93 radicaux-socialistes; 3 Gauche radicale; 10 Gauche indépendante; 3 indépendants de gauche; 1 Centre républicain; 10 non inscrits.

L'ordre du jour de confiance est voté

par 304 voix contre 261

Le Président met aux voix le fond l'ordre du jour de confiance de M. de Chappedelaine, Dariat et Thellier.

Cet ordre du jour est voté par 304 voix contre 261.

Ont votés contre le Gouvernement : 10 communistes, 97 socialistes, 10 Unités ouvrières, 38 Union socialiste républicaine, 8 Gauche indépendante, 83 radicaux et Gauche-socialistes, 2 Gauche radicale, 3 indépendants de gauche, 10 n'appartenant à aucun groupe.

Les groupes de combat et les milices privées

Paris, 28 décembre. — La séance est reprise à 15 heures, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre et projeté par le Sénat, sur les groupes de combat et les milices privées.

M. Chauvin, rapporteur de la Commission de législation civile et criminelle, demande à la Chambre de ratifier sans modification le texte de la Haute-Assemblée.

M. Donnange soutient que nous n'aurions pas purgé une hypothèque. Nous avons cédé des territoires et l'Italie, de son côté, a levé son hypothèque sur la Tunisie.

Le Président du Conseil rappelle ses déclarations affirmant qu'il n'a, à aucun moment, encouragé une entreprise guerrière, alors qu'il liquidait un vieux contentieux colonial entre la France et l'Italie, précédemment pour concilier la paix.

M. Vallat demande la dissolution des loges.

M. Jammy Schmidt fait l'éloge de la franc-maçonnerie et déclare que cette dernière se rit des mesures qu'on pourra prendre contre elle.

M. Béranx, au nom du Gouvernement, demande à la Chambre de repousser l'amendement.

M. Vallat demande la dissolution des loges.

M. Jammy Schmidt fait l'éloge de la franc-maçonnerie et déclare que cette dernière se rit des mesures qu'on pourra prendre contre elle.

M. Béranx, au nom du Gouvernement, demande à la Chambre de repousser l'amendement.

M. Vallat demande la dissolution des loges.

M. Jammy Schmidt fait l'éloge de la franc-maçonnerie et déclare que cette dernière se rit des mesures qu'on pourra prendre contre elle.

M. Béranx, au nom du Gouvernement, demande à la Chambre de repousser l'amendement.

M. Vallat demande la dissolution des loges.

M. Jammy Schmidt fait l'éloge de la franc-maçonnerie et déclare que cette dernière se rit des mesures qu'on pourra prendre contre elle.

M. Béranx, au nom du Gouvernement, demande à la Chambre de repousser l'amendement.

M. Vallat demande la dissolution des loges.

M. Jammy Schmidt fait l'éloge de la franc-maçonnerie et déclare que cette dernière se rit des mesures qu'on pourra prendre contre elle.

M. Béranx, au nom du Gouvernement, demande à la Chambre de repousser l'amendement.

M. Vallat demande la dissolution des loges.

Paris, 28 décembre. — La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. Cumin.

Le Sénat entreprend l'examen du budget des dépenses. On commence par le budget de l'Intérieur.

M. Babaud-Lacroze, rapporteur spécial, indique que la Commission a effectué une réduction de crédits de 50.000 francs au chapitre des dépenses de fonctionnement administratif des départements.

Sur le budget des Beaux-Arts, en accord avec M. Roustan et Régner, on adopte un amendement de M. Jean Durand portant réduction de 700.000 francs, en matière de dépenses de fonctionnement.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Paris, 28 décembre. — La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. Cumin.

Le Sénat entreprend l'examen du budget des dépenses. On commence par le budget de l'Intérieur.

M. Babaud-Lacroze, rapporteur spécial, indique que la Commission a effectué une réduction de crédits de 50.000 francs au chapitre des dépenses de fonctionnement administratif des départements.

Sur le budget des Beaux-Arts, en accord avec M. Roustan et Régner, on adopte un amendement de M. Jean Durand portant réduction de 700.000 francs, en matière de dépenses de fonctionnement.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Paris, 28 décembre. — La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. Cumin.

Le Sénat entreprend l'examen du budget des dépenses. On commence par le budget de l'Intérieur.

M. Babaud-Lacroze, rapporteur spécial, indique que la Commission a effectué une réduction de crédits de 50.000 francs au chapitre des dépenses de fonctionnement administratif des départements.

Sur le budget des Beaux-Arts, en accord avec M. Roustan et Régner, on adopte un amendement de M. Jean Durand portant réduction de 700.000 francs, en matière de dépenses de fonctionnement.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Paris, 28 décembre. — La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. Cumin.

Le Sénat entreprend l'examen du budget des dépenses. On commence par le budget de l'Intérieur.

M. Babaud-Lacroze, rapporteur spécial, indique que la Commission a effectué une réduction de crédits de 50.000 francs au chapitre des dépenses de fonctionnement administratif des départements.

Sur le budget des Beaux-Arts, en accord avec M. Roustan et Régner, on adopte un amendement de M. Jean Durand portant réduction de 700.000 francs, en matière de dépenses de fonctionnement.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.

Le budget de la marine militaire est, lui aussi, adopté.